CONTACT

Publié depuis 1982 par :

Municipalité de
Saint-Anaclet-de-Lessard
318, rue Principale Ouest
Saint-Anaclet-de-Lessard (Québec) G0K 1H0

ISBN 0830 0084

Vol. 30 No 7

Décembre 2011

CONSEIL MUNICIPAL

Maire	Francis St-Pierre
Conseillers	
Poste n° 1	Claire Lepage
Poste n° 2	Éric Poirier
Poste n° 3	Roland Pelletier
Poste n° 4	André Lévesque
Poste n° 5	Carole N. Côté
Poste n° 6	Francis Rodrigue

BUREAU MUNICIPAL	723-2816
INCENDIE	911
CENTRE COMMUNAUTAIRE	723-1747
SERVICE DES LOISIRS	725-5389
SALLE POLYVALENTE	724-0900
BIBLIOTHÈQUE	723-1747
TÉLÉCOPIEUR	723-0436

SITE WEB www.stanaclet.qc.ca

SOMMAIRE

Éditorial
Les séances du Conseil
Horaire de l'écocentre
Nouvel horaire pour le service de ramassage
Horaire des collectes
Avis publics
Services municipaux
Services à votre disposition
Chroniques
Organismes
Loisir et culture
Horaire de la patinoire

ÉDITORIAL

Bilan de fin d'année

Une autre année qui s'achève, une année moins flamboyante qu'en 2010 au point de vue des travaux majeurs de toutes sortes dans la municipalité.

Mais, 2011 a été une année tout aussi remplie de projets divers : un nouveau développement résidentiel de 29 terrains, la réfection d'un ponceau sur la rue Principale Ouest. En plus de ces travaux majeurs, la Municipalité a procédé à des travaux de remise à niveau sur ses immeubles : système de chauffage du garage municipal et de la caserne incendie, réparation de la toiture du Centre communautaire Régis-St-Laurent et du garage municipal. Des travaux sur le réseau routier ont aussi été effectués : pose d'une bordure le long de la rue du Collège face au Centre polyvalent des aînés, installation de deux traverses piétonnières : une sur la rue Principale face au Centre polyvalent des aînés et une autre sur la route Neigette à la hauteur de la rue Lavoie.

En cette fin d'année, je voudrais remercier l'équipe municipale, membres du personnel et membres du Conseil pour leur excellent travail. Merci pour tous vos efforts qui font de St-Anaclet la plus belle municipalité de la région.

En terminant, l'équipe municipale se joint à moi pour vous souhaiter un beau temps des fêtes en famille et entre amis. Je vous souhaite une année 2012 pleine de santé et de bonheur.

Francis St-Pierre, maire

LES SÉANCES DU CONSEIL EN RÉSUMÉ

Voici les résolutions adoptées à la séance du 7 novembre 2011

Avis de motion est donné que l'adoption du règlement 407-2011 modifiant le règlement de zonage 118-89 concernant les garderies en milieu familial sera proposée à une prochaine séance.

Le secrétaire-trésorier dépose les états financiers au 30 septembre 2011.

Le secrétaire-trésorier dépose la liste des contrats de plus de 25 000 $.

Les élus municipaux adoptent le calendrier des séances régulières du Conseil municipal pour l'année 2012. (Rés. 2011-11-130)

Les élus municipaux adoptent le règlement 405-2011 décrétant un mode de tarification concernant les dépenses relatives aux travaux d'entretien dans le cours d'eau de la Savane. (Rés. 2011-11-131)

Les élus municipaux adoptent le règlement 404-2011 concernant le code d'éthique et de déontologie des élus de la Municipalité. (Rés. 2011-11-132)

Les élus municipaux renouvellent le contrat avec le Service aux Petits Animaux de Rimouski pour un montant mensuel de 300.72 $ plus taxes . (Rés. 2011-11-133)

Les élus municipaux acceptent la soumission de l'entreprise Sani-Manic inc. au montant de 168 150.95 $ taxes incluses et ce, pour les trois prochaines années. (Rés. 2011-11-134)

Les élus municipaux renouvellent le contrat avec la firme Bérubé Ramonage. Le contrat est d'une durée d'un an au montant de 25 $ plus taxes par cheminée. (Rés. 2011-11-135)

Les élus municipaux affectent des montants du surplus libre à des postes budgétaires. (Rés. 2011-11-136)

Les élus municipaux autorisent l'ouverture d'une marge de crédit pouvant atteindre 700 000 $ afin de financer temporairement des projets en cours. Il est résolu que le maire et le directeur général soient autorisés à signer les documents nécessaires. (Rés. 2011-11-137)

Les élus municipaux confirment l'adhésion au regroupement d'achat mis en place par l'UMQ pour l'adjudication de contrats d'achat regroupés des différents hydrocarbures et mazout en vrac nécessaires aux activités de notre municipalité. (Rés. 2011-11-138)

Les élus municipaux donnent une motion de félicitations à Leyla-Élise Couture pour sa nomination comme athlète féminine de niveau national. Madame Couture pratique l'escrime comme sport de compétition.

Une consultation publique est tenue pour la demande de dérogation mineure du 120, 122, rue Blanchette. Aucune intervention n'est déposée.

Les élus municipaux acceptent la demande de dérogation mineure du 120, 122, rue Blanchette.

Le maire dépose son discours sur la situation financière de la municipalité au 31 décembre 2010.

ÉCOCENTRE DE RIMOUSKI

Heures d'ouverture durant la saison froide

La Ville de Rimouski désire informer la population rimouskoise et aussi celles des municipalités de la MRC de Rimouski-Neigette **des heures d'ouverture à l'écocentre à compter du 1er décembre durant la saison froide.**

Dates : 1er décembre au 14 décembre 2011, 1er février au 31 mars 2012.

FERMÉ du 15 décembre 2011 au 31 janvier 2012 inclusivement.

JOURS ET HEURES

Vendredi : de 12 h à 16 h

Samedi : de 8 h 30 à 12 h

Il est grand temps de profiter des heures d'ouverture de l'horaire estival du lundi au samedi jusqu'au 30 novembre pour apporter les feuilles mortes, les résidus domestiques dangereux, le matériel informatique usagé, le bois et les branches, et bien d'autres matières dont il est possible de se départir de façon écologique grâce aux services de récupération offerts par l'écocentre.

Nous remercions les citoyennes et les citoyens pour leurs efforts à protéger l'environnement dans une perspective de développement durable.

Contact page 2

AVIS MUNICIPAUX

Il est à noter que les procès-verbaux des séances du Conseil municipal sont disponibles au bureau municipal aux jours et aux heures d'accueil. Ils sont aussi publiés sur notre site internet. De plus, vous êtes cordialement invités à assister aux séances du Conseil.

Elles se tiennent habituellement le premier lundi de chaque mois à 20 heures à la salle du Conseil au 318, rue Principale Ouest. La prochaine séance publique se tiendra le lundi 5 décembre 2011.

Voici les dates des prochaines séances ordinaire du Conseil pour l'année 2012 : 9 janvier, 6 février, 5 mars, 2 avril, 7 mai, 4 juin, 3 juillet, 6 août, 4 septembre, 1er octobre, 5 novembre, 3 décembre.

Responsable de la rédaction : Joanne Pinel
Responsable de la mise en page: Richard Ruest
Impression : Impressions L P Inc.
Prochaine parution : février 2012
Tombée des articles : 20 janvier 2012
Courriel : municipalite@stanaclet.qc.ca
Site web : www.stanaclet.qc.ca

HORAIRE DES FÊTES

Veuillez prendre note que le bureau municipal et le Centre communautaire seront fermés du 23 décembre à 16 h 30 au mardi 3 janvier 2012 à 8 h 30.

JOYEUX NOËL ET BONNE ANNÉE 2012 DE L'ÉQUIPE MUNICIPALE

VOUS DÉSIREZ RENCONTRER LE MAIRE ?

Le maire Francis St-Pierre est disponible pour vous rencontrer au moment qui vous convient.

Veuillez téléphoner au bureau municipal au 418 723-2816 pour prendre un rendez-vous.

PROVINCE DE QUÉBEC

Municipalité de Saint-Anaclet-de-Lessard

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

est par les présentes donné par le soussigné, Alain Lapierre, directeur général/secrétaire-trésorier,

QUE

Conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le Conseil municipal de Saint-Anaclet-de-Lessard tiendra lors de la séance ordinaire du 9 janvier 2012 à 20 heures aux lieu et heure habituels une consultation publique sur la demande de dérogation mineure numéro 2011-09 portant sur l'implantation d'un garage privé au 167, rue Lavoie dans la marge latérale prescrite.

Cette dérogation mineure consiste à permettre un empiètement de 0,12 mètre et de 0,03 mètre dans la marge latérale prescrite de 1,00 mètre à l'article 197 1) du règlement de zonage #118-89.

L'effet de cette dérogation, si elle est accordée par le Conseil municipal, permettrait de rendre conformes les travaux à réaliser.

Au cours de cette séance, toute personne intéressée pourra se faire entendre par le Conseil municipal concernant cette demande.

DONNÉ À SAINT-ANACLET-DE-LESSARD, ce 1er jour de décembre 2011.

_____

Alain Lapierre, directeur général/secrétaire-trésorier

PROVINCE DE QUÉBEC

Municipalité de Saint-Anaclet-de-Lessard

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

est par les présentes donné par le soussigné, Alain Lapierre, directeur général/secrétaire-trésorier,

QUE

Conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le Conseil municipal de Saint-Anaclet-de-Lessard tiendra lors de la séance ordinaire du 9 janvier 2012 à 20 heures aux lieu et heure habituels une consultation publique sur la demande de dérogation mineure numéro 2011-08 portant sur la subdivision du lot 3 419 641 en deux terrains distincts ayant une superficie moindre que la norme prescrite. Le lot 3 419 641 est situé au 235, route Neigette.

Cette dérogation mineure consiste à permettre que la superficie des deux (2) terrains projetés pour une résidence familiale isolée soit portée de 2 500 mètres carrés au lieu de 3 000 mètres carrés tel que prescrit à l'article 31 du règlement de lotissement numéro 117-89.

L'effet de cette dérogation, si elle est accordée par le Conseil municipal, permettrait de rendre conformes les travaux à réaliser.

Au cours de cette séance, toute personne intéressée pourra se faire entendre par le Conseil municipal concernant cette demande.

DONNÉ À SAINT-ANACLET-DE-LESSARD, ce 1er jour de décembre 2011.

_____

Alain Lapierre, directeur général/secrétaire-trésorier

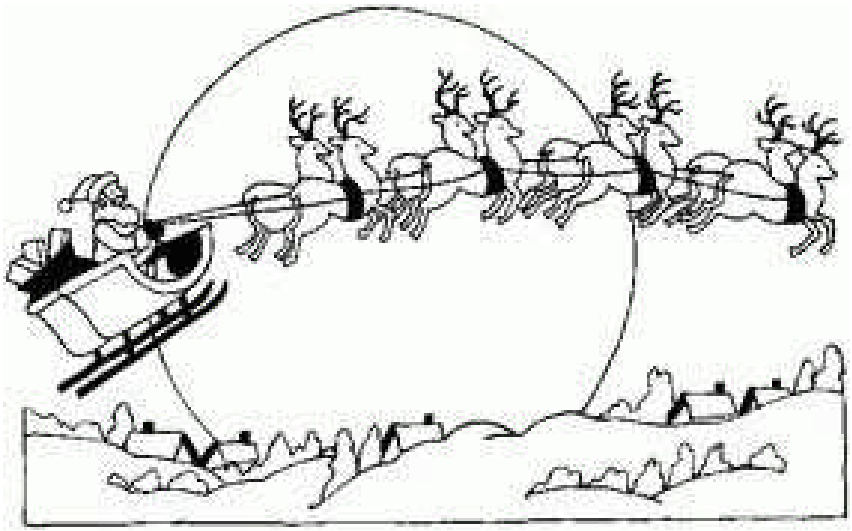

Contact page 4

SERVICES MUNICIPAUX

SERVICE INCENDIE

Gardez de bons souvenirs de votre temps des fêtes en suivant les conseils décrits ci-dessous. Vous éviterez ainsi des incidents fâcheux comme un incendie ou une surcharge électrique. Joyeux temps des fêtes !

L'arbre de Noël

- Achetez un arbre qui vient d'être coupé; il restera vert plus longtemps et posera moins de risques d'incendie.
- Un arbre ayant une plus forte teneur en eau est plus sécuritaire; vérifiez toujours s'il est frais avant de l'acheter. Si l'arbre est frais, très peu d'aiguilles tomberont au sol lorsqu'on le frappe contre le sol. Les aiguilles devraient se relier et non se casser et la résine sur la souche devrait être collante.
- Placez l'arbre dans un support à pattes bien espacées pour un meilleur équilibre et ayant un gros réservoir d'eau dans lequel la base du tronc doit être immergée. Surveillez le niveau d'eau dans le réservoir.
- Installez l'arbre dans un endroit loin des sources de chaleur telles que radiateurs, postes de télévision, foyers, conduits de chauffage et fenêtre ensoleillées. N'obstruez pas les portes et les fenêtres.
- Ne mettez jamais de bougies allumées dans l'arbre.
- Sortez l'arbre dehors immédiatement après les fêtes.

Les décorations

- Choisissez des décorations qui sont ininflammables, non combustibles et non conductrices.
- Si vous avez des enfants ou des animaux domestiques, n'utilisez pas de décorations qui sont trop petites.
- Évitez d'utilisez les cheveux d'ange et la neige en aérosol qui constituent un mélange qui peut être très combustible.
- Ne mettez pas de décorations métalliques sur l'arbre. Si elles entrent en contact avec des fils électriques défectueux, elles présenteront un risque d'électrocution.

Les lumières

- Utilisez exclusivement les jeux de lumières certifiés par la CSA.
- Utilisez les jeux de lumières qui conviennent à l'environnement. Les jeux de lumières d'intérieur ne doivent pas être utilisés à l'extérieur parce qui'ils ne sont pas dotés de raccordement à l'épreuve des intempéries. Rappelez-vous également que certains jeux de lumières d'extérieur dégagent trop de chaleur à l'interieur.
- Vérifiez tous les jeux de lumières avant de les utiliser. Vérifiez s'il y a des ampoules craquelées ou des fils effilochés, brisés ou nus. Jetez les jeux défectueux.
- N'utilisez pas d'ampoules électriques sur les arbres métalliques. Un système électrique défectueux pourrait mettre l'arbre sous tension et électrocuter toute personne qui entre en contact avec l'arbre. Illuminez plutôt les arbres métalliques à l'aide de projecteurs placés à une bonne distance de l'arbre et hors de portées de tous.
- Éteignez toutes les décorations illuminées avant de vous coucher ou de sortir.

Source : ville.blainville.qc.ca/securité

UN P'TIT PEU D'URBANISME

DES TRAVAUX SANS TRACAS, C'EST PERMIS!

Vous avez le goût d'entreprendre des travaux de construction ou de rénovation ? Un permis est nécessaire pour la plupart de vos travaux. Voici les étapes que vous devez franchir avant d'avoir les autorisations municipales.

1) Planifier son projet

Comme vous ne pouvez commencer vos travaux sans d'abord avoir obtenu un permis de construction ou de rénovation, n'oubliez pas de prévoir les délais nécessaires à l'étude de votre demande lors de la planification de votre projet. Donc, la planification d'un projet est très importante.

2) Document à fournir

Pour certains travaux de rénovation, d'agrandissement et de construction vous devez avoir en votre possession les plans de construction, d'implantation sur le terrain et la description de vos travaux lorsque vous faites votre demande. Donc, avant de vous présenter pour votre demande au bureau municipal, vérifiez par téléphone quels sont les documents que vous devez fournir pour que votre demande soit traitée.

3) Traitement de la demande

Quand nous avons tous les documents et les informations nécessaires, nous procédons à la vérification de la conformité de vos travaux selon les règlements municipaux en vigueur. Voici la liste des coûts des permis :

Rénovation mineure :	10 $, majeure 30 $
Clôture, muret et haie :	10 $
Patio, galerie, piscine :	20 $
Bâtiment accessoire :	30 $
Résidence neuve :	75 $
Installation septique ;	10 $

4) L'émission du permis

Quand les travaux demandés sont conformes, il y a émission du permis. Il ne faut pas oublier que seuls les travaux inscrits sur votre permis sont autorisés. Si au cours des travaux, vous changez certaines choses à votre demande initiale, il faut à nouveau vérifier auprès de l'inspecteur avant de faire toutes modifications pour voir la conformité des modifications apportées aux informations et aux documents initiaux.

Donc, pour faire des travaux sans tracas, il est fortement conseillé de prendre vos informations auprès de la municipalité avant de présenter votre projet final.

Je vous souhaite un joyeux temps des fêtes entouré des gens que vous aimez.

Marie-Hélène Michaud, inspectrice en bâtiment et en environnement.

Contact page 5

SERVICES À VOTRE DISPOSITION

TRANSPORT COLLECTIF

Offrez-vous la combinaison
« activité physique + transport collectif »

Vous demeurez à plus de 500 m (1/2 km) de l'arrêt Miralis ou de l'Église…Un marcheur moyen parcourt 1,25 km (ou 1 250 m) en 15 minutes. Vous demeurez par exemple à 1,25 km d'un arrêt et vous utilisez la marche et le transport collectif pour un déplacement aller et retour dans la même journée ? Bravo! Votre programme d'activité physique est réalisé, ce qui est bénéfique pour votre santé et …l'environnement.

Les spécialistes de la santé recommandent de faire au moins 30 minutes d'exercice physique par jour. La marche est reconnue comme étant un excellent exercice physique.

Informations et accès aux services

Pour connaître les services de Transport collectif et de Transport adapté qui sont à votre disposition et y avoir accès, consultez le site WEB de la municipalité:

www.stanaclet.qc.ca/transport/index.php

Vous n'avez pas accès à Internet

Transport collectif
Pour être bien informé, procurez-vous d'abord les 2 dépliants du Service de transport collectif INTER MRC au bureau municipal, 31, rue Principale Ouest.

Pour connaître précisément les horaires et effectuer une réservation (obligatoire) : communiquez avec le TAC de la Mitis au 418 775-8808.

Transport adapté
Vous croyez répondre aux exigences pour être reconnu admissible au Service de Transport adapté, communiquez avec la municipalité au 418 723-2816 ou présentez-vous au bureau municipal situé au 318, rue Principale Ouest.

André Lévesque, conseiller
Responsable du dossier Transport collectif

CHRONIQUES

NOUVELLES DE LA FABRIQUE

Bonjour à vous,

Comme mentionné dans le dernier Contact, je vous informe que notre dernier dîner bénéfice a rapporté la somme nette de 1 825 $. Merci pour votre participation à cette activité de financement.

Le dimanche 18 décembre 2011, immédiatement après la messe de 11 heures, il y aura élection pour élire 2 marguillers afin de remplacer les deux marguillers sortants qui terminent un second mandat de 3 ans, donc non rééligibles. Les marguillers sortants sont Gervaise Gagné et Jean-Luc St-Onge qui se sont vraiment investis durant les 6 ans où ils ont été en poste. L'assemblée de Fabrique perdra sa vice-présidente et son secrétaire en même temps. Je tiens à remercier bien chaleureusement Gervaise et Jean-Luc pour leur implication dans tous les aspects de gestion de la Fabrique. Un appel est donc lancé pour que les paroissiens et paroissiennes s'impliquent dans cette élection et ainsi assurer une relève et une continuité dans la gestion de votre Fabrique.

Depuis plus d'un an, monsieur Jean-Paul Plourde a travaillé pour refaire le plan du cimetière pour remplacer l'ancien qui manquait de précision dû à plusieurs modifications au fil des ans. Nous avons débuté l'informatisation du cimetière et nous débuterons bientôt la révision des règlements de celui-ci afin d'harmoniser le tout avec les autres paroisses du secteur. Nous avons aussi à regarder tous les aspects de tarification en ce qui a trait au cimetière car force est d'admettre que lorsque nous comparons avec les autres paroisses nous sommes vraiment en-dessous de la moyenne. Vous serez informés des changements dès que l'assemblée de Fabrique aura entériné les modifications aux règlements et à la tarification.

En terminant, permettez-moi de vous souhaiter un très Joyeux Noël.

Salutations cordiales

Maurice Lepage, président

Assemblée de Fabrique de St-Anaclet

BIBLIOTHÈQUE AU RENDEZ-VOUS DE L'IMAGINAIRE

Assemblée générale de la bibliothèque

L'assemblée générale, qui marque la fin d'année de la bibliothèque « Au rendez-vous de l'imaginaire », aura lieu le lundi 5 Décembre 2011 à la bibliothèque à 18 h 30.

Bibliothèque

Pour célébrer la fête de Noël cette année, **un concours** est organisé ! Si vous êtes âgés **entre 7 et 15 ans**, vous avez la chance de vous mériter un certificat-cadeau dans une librairie de la ville.

Vous n'avez qu'à nous faire parvenir **un dessin qui représente ce qu'est pour vous la période des fêtes** avant le **22 décembre 2011**. S'il vous plaît, **joindre à votre œuvre un petit texte descriptif de celle-ci !**

Au plaisir d'admirer vos talents!

Veuillez noter, qu'il y a une nouvelle section à la bibliothèque, **« À vendre »** il s'agit de livres usagés encore très actuels, à petit coût. Peut-être y trouverez-vous une lecture intéressante à offrir à un ami pour Noël ? Vous pouvez toujours venir voir!!!!

Anne Boucher-Beaulieu

L'ASSOCIATION DE LA PROCTECTION DE L'ENVIRONNEMENT DU LAC À L'ANGUILLE INC.

Le marais filtrant expérimental est un succès

André Lévesque, président 418 722-9637

Le marais artificiel intégré au milieu naturel d'une superficie d'environ 1 100 m^2, aménagé dans le ruisseau au sud-ouest du lac à l'Anguille s'est très bien implanté. Un débitmètre installé en amont mesure en continu le volume d'eau entrant lequel fait partie des mesures d'évaluation des résultats dont l'établissement de la quantité en poids du phosphore que le marais filtre ou capture chaque jour.

Abaissement de la concentration en phosphore
Les analyses effectuées durant l'été démontrent que le marais filtrant expérimental est très efficace. Le marais abaisse en moyenne de 50 % la concentration en phosphore dans l'eau et jusqu'à 75 % en période d'étiage (sécheresse estivale).

Réduction de la turbidité
Des contrôles ont eu lieu aussi en regard de la turbidité. Par exemple un de ces contrôles, tenu en septembre dernier après quelques périodes de très fortes pluies, nous indique 16 de turbidité à l'entrée, soit une eau très trouble, et 4 à la sortie du marais, soit une eau beaucoup plus claire.

Impact positif sur le pH de l'eau
Des analyses ont démontré aussi un pH de 4 à l'entrée du marais, indiquant une eau très acide, pour ensuite enregistrer un pH de 7,5 à la sortie, soit une eau redevenue neutre grâce à l'effet des plantes et des microorganismes du marais filtrant expérimental.

Ce marais filtrant à écoulement horizontal de surface fait partie des volets expérimentaux du Projet pilote de restauration du lac à l'Anguille. À première vue, le marais filtrant est une méthode de traitement efficace pour, entre autres, piéger le phosphore et cette méthode peut être considérée comme innovatrice et très prometteuse. Ce projet et le suivi scientifique se prolongent jusqu'en 2013.

Les résultats : un plaidoyer pour la préservation des marais naturels
Les résultats démontrent que les marais sont des habitats qui jouent un rôle essentiel dans l'épuration naturelle des eaux. Il est donc primordial de conserver ces milieux, que ce soit sur les terres publiques ou privées, en évitant les actions contribuant à leur dégradation ou à leur disparition.

12/2011

Contact page 7

ORGANISMES

CLUB LIONS DE ST-ANACLET

La campagne de la canne de bonbon se fera au cours du mois de décembre dans les foyers de Saint-Anaclet et vos dons iront en entier au fonds des œuvres.

Le déjeuner du Père Noël aura lieu le 18 décembre de 8 h à 11 h au Centre communautaire Régis-St-Laurent de Saint-Anaclet et tous les enfants recevront un cadeau des mains du Père Noël. Les coûts : 5 $/ adulte, 3 $/enfant de 6 à 12 ans et gratuit pour les 5 ans et moins.

Produits en vente auprès des membres du Club Lions : gâteaux aux fruits 15 $, noix 12 $ et truffes 10 $. Pour information : 418 722-7685.

AFEAS DE ST-ANACLET

Opération **TENDRE LA MAIN**

La VIOLENCE, c'est assez!

Le 6 décembre, je porte mon ruban blanc en souvenir du drame de Polytechnique, survenu le 6 décembre 1989 où 14 étudiantes ont péri sous les balles d'un tireur fou.

Pensons aux rêves et aux espoirs anéantis de ces jeunes femmes, à la souffrance de leurs conjoints et familles et aux conséquences dramatiques engendrées par leur mort.

Prenons conscience que la violence laisse des empreintes, que tous ces drames ont un visage.

Le 6 décembre est devenu la **JOURNÉE NATIONALE** de commémoration et d'action contre la violence faite aux femmes.

Opération **TENDRE LA MAIN**

Depuis 1997, l'AFEAS organise une campagne annuelle de sensibilisation sur la violence, à travers le Québec, durant la dernière semaine de novembre et la première semaine de décembre.

Dans le cadre de cette campagne annuelle, l'Afeas monte des **ARBRES DE PAIX** :

des rubans blancs, dont la forme de V inversé dit «NON à la violence!», représentant des femmes et des enfants tués par des actes de violence.

Ici, chez nous, à St-Anaclet, les rubans blancs s'agitent tout le mois de décembre dans l'arbre de Noël devant l'édifice municipal; bien qu'ils s'ajoutent aux décorations, telle n'est pas leur raison d'être là: ils sont le symbole du souvenir et de la lutte contre la violence. Nous remercions la Municipalité pour sa collaboration et son appui.

En ce 6 décembre, demandons-nous ce que nous pouvons faire, chacune et chacun d'entre nous, pour créer des relations empreintes de respect et de tolérance.

La VIOLENCE, c'est assez!

Raymonde Vandal, présidente AFEAS de St-Anaclet.

CERCLE DE FERMIÈRES DE ST-ANACLET

Notre réunion aura lieu avec le « souper de l'Amitié » le mercredi 14 décembre à 17 h 30 suivi du repas à 18 heures à la salle Réal-Lamontagne. Il y aura échange de cadeau pour celles qui le désirent. Les conjoints sont invités à se joindre à nous. Bienvenue à tous et à toutes. Passez un joyeux temps des Fêtes.

Francine Gaudreault, communications.

OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE ST-ANACLET

Dans le but de se créer une liste d'attente, l'Office municipal d'habitation invite les personnes qui désirent obtenir un logement à la Résidence Robert-Ross (HLM) à soumettre leur demande.

Les principaux critères pour être admissible sont :

- Être citoyen canadien
- Avoir plus de 50 ans
- Un revenu annuel n'excédant pas 22 000 $
- Et demeurer sur notre territoire de sélection.

Pour plus d'informations, veuillez communiquer **aux heures de bureau** avec madame Louise Côté au 418 724-4538

AVIS PUBLIC

L'Office municipal d'habitation de St-Anaclet-de-Lessard invite les groupes socio économiques de la municipalité à soumettre des recommandations de personnes intéressées à siéger à son conseil d'administration.

L'Office recevra ces recommandations et établira une liste qui sera soumise à la Société d'habitation du Québec qui, elle, transmettra ces recommandations au ministre des Affaires municipales, responsable de l'habitation sociale pour fins de nomination.

Veuillez faire parvenir vos inscriptions avant le 15 décembre 2011 à l'attention de madame Louise Côté à l'adresse suivante : **Office municipal d'habitation**
110-30, rue du Collège
St-Anaclet (Québec) G0K 1H0

Contact page 8

CARREFOUR 50 +

C'est bientôt Noël ! Membres ou non-membres du Club des 50 + vous êtes invités à notre activité de Noël. En effet, un dîner aura lieu le dimanche 11 décembre à midi avec un menu traditionnel, de la musique et des prix de présence. Le coût est de 12 $ pour les membres, de 15 $ pour les non-membres et 6 $ pour les enfants de moins de 12 ans. Les membres seront sollicités sous peu et vous pourrez vous procurer des billets pour ce dîner. Pour les non-membres, vous pouvez téléphoner au numéro 418 722-6852. Nous vous attendons en grand nombre.

Pour les membres, je vous souligne que c'est le moment de renouveler les cartes de membre, pour cela vous pouvez téléphoner au 418 723-2715.

Merci de votre collaboration.

Josée Landry

FORMATION À LA VIE CHRÉTIENNE

En cette fin d'année, je voudrais souhaiter aux catéchètes bénévoles, aux parents, aux jeunes ainsi qu'à toute la communauté chrétienne de St-Anaclet, un temps des fêtes rempli de joie et d'amour. Que cette période de réjouissances vous permette de refaire le plein d'énergie. Et que 2012 vous apporte santé et bonheur.

Martine Pinel, responsable à la formation à la vie chrétienne

CENTRE POLYVALENT DES AÎNÉS ET AÎNÉES DE RIMOUSKI-NEIGETTE

Le Centre polyvalent des aînés et aînées de Rimouski-Neigette vous invite à ses activités qui se dérouleront en décembre au Pavillon L'Héritage situé au 10, rue du Collège. Parmi celles-ci, nous retrouvons :

- **8 décembre 11 h 30:** Dîner-rencontre : Récital de Noël de la Chorale Les Voix d'or
- **13 décembre 14 h**: Récital de Noël
- **14 décembre 13 h 30**:Activité intergénérationnelle avec les élèves de 3e année de l'École Des Sources

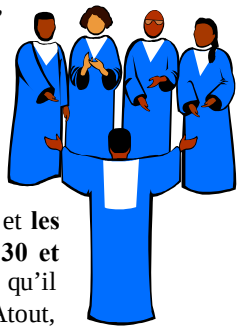

Dans le cadre de notre dîner-rencontre, les réservations doivent nous parvenir au plus tard le mercredi 7 décembre à 12 h. Le repas est au coût de 9 $ pour les non-membres et 8 $ pour les membres du Centre polyvalent des aînés et aînées de Rimouski-Neigette. Le repas débute vers 11 h 45 et **les conférences pour leur part à 13 h 30 et sont gratuites.** Nous vous rappelons qu'il est possible de jouer à la Pétanque Atout, les mardis de 14 h à 15 h 30 en vous présentant au Pavillon L'Héritage. Pour informations et réservations, communiquez avec Martine St-Pierre au 418 725-5087. Joyeuses Fêtes et Bienvenue à tous!

SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE

HOCKEY MINEUR

La saison froide est de retour, c'est maintenant le temps de s'inscrire au hockey mineur. Tout comme l'hiver dernier, les jeunes qui désirent jouer au hockey auront l'opportunité de le faire et ce, dès le début de janvier ou plus tôt si la patinoire est prête et jusqu'à ce que la température le permette. Des équipes de St-Gabriel, St-Narcisse, St-Donat, St-Fabien viendront nous visiter à quelques reprises et nous en ferons autant. Les parties à St-Fabien se tiendront à l'aréna.

Les entraînements se tiendront une fois/semaine en début de soirée et les matchs les samedis en après-midi. Le coût est fixé à 15 $ par jeune.

Vous pouvez vous inscrire dès maintenant en communiquant avec Carl au 725-JEUX(5389). La date limite d'inscription est le 9 décembre à 16 h 30.

MINI-BASKET

Bravo à nos deux équipes locales qui évoluent dans la ligue de mini-basket de Rimouski. En effet, nos protégés ont remporté leurs deux derniers matchs qui se déroulaient au centre communautaire Régis-St-Laurent de notre localité les 11 et 18 novembre dernier. Nos jeunes ont fièrement disputé ces matchs contre les équipes de Pointe-au-Père et de Ste-Odile.

La ligue prendra relâche pour la période des fêtes mais notre équipe des catégories Moustique et Avancée, vous invitent fortement à aller les encourager au tournoi de la ligue récréative qui se déroulera du 9 au 11 décembre dans les gymnases de la polyvalente Paul-Hubert de Rimouski.

Ci bas, voici nos deux équipes locales.

Nipigon : Rangée du haut : Magalie Hudon, Gabriel Pineault, Émile Robert, Émile Rouleau. Rangée du bas : Johanie Claveau, Katherine Dion, Maxime-Anne Picard, Laurence Roy, Heidi Figueroa-Gosselin, Marie-Gabrielle Fiola. Entraîneur : Pierre Tremblay.

Moustique Les Marsouins : Rangée du haut : Thomas Dion, Xavier Dion, Kelly Lussier-Fortin, Étienne Garon, Antoine Boschi. Rangée du bas : Zacharie Dubé, Rosalie Dubé, Francois-Xavier Richard, Juliane Rouleau. Absente sur la phtoto : Anabelle Adams, entraîneure. Parent entraîneur : Serge Dion, responsable de plateau : Pierre Richard.

KARATÉ

ÉCOLE KYOKUSHIN SYLVAIN LESSARD

Des cours de karaté seront dispensés au Centre communautaire Régis-St-Laurent dès le retour en classe. En effet, une session de karaté débutera le 9 janvier prochain au Centre communautaire. Les cours seront donnés par Senseï René Lanteigne, ceinture noire 3e Dan comptant 26 ans d'expérience. Cette formation s'adresse tant aux femmes qu'aux hommes ainsi qu'aux enfants de 6 ans et plus. Ces cours se tiendront les lundis et mercredis de 18 h 30 à 19 h 30 et le coût est fixé à 30 $/mois pour les enfants et étudiants et 35 $/mois pour les adultes et un prix spécial pour une famille. Cette activité est une excellente façon de maintenir une certaine discipline, de la confiance en soi, une bonne condition physique tout en apprenant des moyens d'auto-défense.

Pour informations et inscriptions, communiquez avec monsieur Lanteigne au 418 725-7777.

Contact page 10

COURS DE PATINAGE

Les cours de patinage seront de retour dès janvier. Ils se tiendront les dimanches matin entre 9 h et 11 h, dépendamment dans quel groupe d'âge sera votre enfant. Il est possible qu'il n'y ait qu'un seul groupe, ce sera en fonction du nombre d'inscriptions.

Il sera aussi possible pour les familles qui ont plus d'un enfant de les intégrer dans le même groupe pour éviter d'attendre vos enfants durant les 2 h.

Le professeur est déjà trouvé, il n'attend que vos enfants. Cette activité est offerte aux enfants de 4 à 8 ans et le coût est fixé à 20 $.

UN PARTENAIRE DIGNE DE MENTION

À chaque année, nous essayons d'améliorer nos équipements en loisirs et cela devient plus facile quand nous avons des partenaires comme la Caisse Desjardins. Nous avons fait l'acquisition cette année d'estrades pour notre terrain de soccer et la Caisse Desjardins des Versants du Mont-Comi nous a remis un chèque de 2 500 $ pour payer une partie de celles-ci. Nous tenons à remercier monsieur Gérard Morneau, directeur général et tous les membres du conseil d'administration pour ce don. Je vous remercie de votre excellente collaboration.

Alain Lapierre, directeur-général

CONDITIONNEMENT PHYSIQUE AÉROBIQUE SUR MUSIQUE

Des cours de conditionnement physique se tiendront cet hiver au Centre communautaire Régis-St-Laurent. La session d'une durée de 10 semaines débutera le 16 janvier.

L'horaire de cette activité est la suivante : tous les lundis et mercredis de 19 h 30 et 20 h 30 et le coût est fixé à 40 $.

L'entraîneur est madame Christine Brisson, éducatrice physique et professeure certifiée en aérobie.

Pour info et inscriptions, communiquez avec Carl au 418 725-5389.

Contact page 11

PRIX DOLLARD-MORIN

Nous aimerions souligner que monsieur Damien Lemay, résidant de Saint-Anaclet, a reçu le prix prestigieux de lauréat national du Prix du bénévolat en loisir Dollard-Morin.

Ce prix souligne son engagement pour la promotion du loisir scientifique.

LOCAL DES JEUNES

Veuillez noter que le local des jeunes sera ouvert tous les jours de 18 h à 22 h dès que la patinoire sera prête.

Pour savoir quand elle sera prête, appelez le 418 724-0900.

BADMINTON

C'est maintenant le temps de réserver votre terrain de badminton pour la session d'hiver 2012 qui débutera le 9 janvier prochain pour se terminer à la fin du mois d'avril. Cette activité se tient les lundis et mercredis entre 20 h 30 et 22 h 30 et il en coûte 20 $ par personne pour la saison ou vous pouvez réserver pour un soir à la fois pour aussi peu que 2 $. Pour réservation, communiquez avec Carl au 418 725-5389.

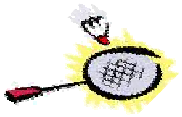

COURS DE GUITARE HIVER 2012

Des cours de guitare pour adultes et enfants débuteront la semaine du 9 janvier 2012.

Il s'agit d'une session de 8 semaines au coût de 100 $, à raison d'une fois semaine.

Les places sont limitées, faites vite !

Anne Boucher-Beaulieu au 418 725-4049

SPORTS EN GYMNASE

Veuillez prendre note que les activités sportives tels le badminton et le hockey boule cesseront dans la semaine du 12 au 16 décembre pour la période des fêtes. Ces activités reprendront dans la semaine du 9 janvier.

HORAIRE DE LA PATINOIRE

SUR SEMAINE			SAMEDI	DIMANCHE
13 h	Ouverture	9 h à 10 h 9 h à 11 h	Patinage libre	Cours de patinage
13 h à 14 h 30	Patinage libre	10 h à 13 h	Hockey libre	Patinage libre
14 h 30 à 18 h	Hockey libre			
18 h à 19 h	Patinage libre	13 h à 14 h	Hockey mineur	Hockey libre
19 h à 20 h	Patinage libre	14 h à 15 h	Patinage libre	Hockey mineur
20 h à 21 h 30	Hockey libre	15 h à 18 h	Hockey libre	
21 h 30	Fermeture de la glace	18 h à 20 h	Patinage libre	
22 h	Fermeture des vestiaires et du local	20 h à 21 h 30	Hockey libre	
VENDREDI 18 h à 20 h	Pratiques de hockey mineur	21 h 30	Fermeture de la glace	
		22 h	Fermeture des vestiaires et du local	

Pour connaître l'état de la glace, composez le 724-0900.

Chaque mercredi de 9 h 00 à 12 h 00, la patinoire est réservée pour la garderie Les Petits Soleils Magiques.

Chaque mardi soir, la patinoire est réservée de 20 h à 21 h 30 à un groupe.

Le vendredi entre 13 h et 15 h, la patinoire est réservée aux personnes de 50 ans et plus.
Certains samedis, des rencontres inter-municipales ou tournoi de hockey mineur remplaceront les activités prévues à l'horaire ci-haut.

Relâche des fêtes : la patinoire sera fermée à compter de 17 h les samedis 24 et 31 décembre ainsi que toute la journée des 25 décembre et 1er janvier. (L'horaire peut varier à cause des cours de patinage et de hockey mineur.)

N.B. La patinoire sera fermée toute la journée le vendredi 16 décembre .